

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1944

Artikel: Ueli Maurer, au rapport!
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ueli Maurer, au rapport!

André Gavillet • 19 février 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19809>

L'exercice impossible pour le conseiller fédéral UDC: assortir sa garde-robe civile et militaire

Quand il était président de l'UDC, Ueli Maurer, réputé habile (il fallait l'être pour diriger un tel parti), malin jusqu'à la roublardise, ne put s'empêcher de commettre un blasphème attentatoire à l'helvétisme. Il décrivit le Grütli que des têtes rasées voulaient occuper à l'époque en ces termes: «*Ce n'est qu'une prairie où beusent quelques vaches*». Rien ne le prédestinait, ayant de la sorte les pieds sur terre, à décider de nos forces aériennes militaires.

Et pourtant, malgré lui et tout en le voulant, il fut élu conseiller fédéral par l'Assemblée fédérale. Quoique partisan de l'élection directe par le peuple, qui à Zurich lui infligea comme candidat au Conseil des Etats une sévère défaite, il accepta la décision du suffrage indirect.

Conseiller fédéral, Ueli Maurer, chance ou malchance, se vit attribuer le département de la défense et des sports. Ne pas oublier le sport qui nous vaut l'occasion de le voir à la tribune présidentielle quand la Suisse joue une finale, ce qui est rare.

Dans tous les pays du monde, la vente d'armes est exposée non seulement à la concurrence, ce qui est normal, mais aussi au lobbying déclaré ou dissimulé, à la corruption et au trafic d'influence.

L'achat par la Suisse d'une vingtaine d'avions est donc une occasion unique. Prenons acte qu'il n'y a pas, que l'on sache, usage de moyens illégaux; il n'en reste pas moins que sont réclamées des faveurs, soit des achats à l'industrie suisse pour un montant préalablement défini. Ce commerce compensatoire est, paraît-il, compatible avec les règles de l'OMC. Très vite les conditions d'adjudication techniques et financières, qui sont à l'origine définies avec rigueur, se trouvent débordées. Les armes (infanterie, artillerie, aviation) et leurs chefs, qui savent que les montants budgétaires attribués à l'un d'entre eux seront payés d'une longue stagnation par les autres, font circuler des contre-rapports sous le manteau. Ueli Maurer ne les a ni vus ni lus, dit-il. Il ne porte pas de manteau!

Avant ces épisodes feuilletonnesques, le Groupement pour une Suisse sans armée, le Conseil fédéral et Ueli Maurer s'étaient trouvés d'accord sur un

point. L'achat des avions de combat peut, sans risque, être retardé de cinq ans au moins, renouvelables. Ces engins, bien entretenus, ont une longévité étonnante. N'étant pas engagés dans des opérations réelles, sauf la surveillance du ciel suisse, ils feront l'affaire dans les hangars. On sautera une génération. D'ici là aura peut-être été conçu un avion européen – quand, affalé, le Rafale aura perdu son R.

Aux intrigues de palais et de cantine s'ajoutent les manœuvres destinées à éviter le risque de référendum. Les uns veulent passer par le budget, qui n'est pas soumis à référendum, mais alors d'autres secteurs (recherche, formation, transports) paieraient, malgré leur importance, pour la défense nationale, prise au sens large du terme. En toute hypothèse, l'aviation militaire a du plomb dans l'aile.

Je me souviens d'un acte de commandement du nouveau conseiller fédéral. S'inspirant du Grütli (voir *supra*), il avait en un lieu que n'a pas révélé le secret défense, convoqué tout ce que l'armée compte d'étoiles et de galons. Et pour que le rassemblement ait son allure de «*en campagne*», Ueli Maurer, n'utilisant pas le «*à moi*» réservé aux capitaines voulant s'adresser à leur compagnie, avait

envoyé un ordre de marche à ses commandants. L'heure était très matinale, à la première aube, quand l'air, encore frais, laisse entrevoir la buée légère des respirations. Il fut écouté respectueusement, mais d'une oreille impertinente et

critique, et d'une attention distraite par l'envie d'un café chaud. Ce fut l'illustration de son inaptitude à cet exercice difficile du commandement civil.

Comment le Conseil fédéral et Ueli Maurer peuvent-ils laisser circuler aujourd'hui,

sans enquête ni sanction, des rapports d'officiers supérieurs contredisant leur décision? Il est urgent que le dossier soit repris en main.

Ueli Maurer ne doit pas seulement battre la retraite, mais la prendre.

L'UDC veut l'inégalité entre les familles

Jean-Daniel Delley • 17 février 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19789>

L'UDC prétend se préoccuper du sort des familles. En réalité, c'est la famille traditionnelle qu'elle veut promouvoir

Les familles qui placent leurs bambins en crèche bénéficient depuis l'an passé d'une déduction fiscale plafonnée à 10'100 francs. Et pourquoi pas les parents qui se chargent eux-mêmes de la garde de leurs enfants, comme le revendique l'initiative de l'UDC *Pour les familles*⁹ au nom de l'égalité de traitement? Parce qu'un tel allègement conduirait de fait à une inégalité de traitement.

Le paradoxe n'est qu'apparent. La famille qui confie la garde de sa progéniture à des tiers assume un coût qui diminue son revenu disponible. A

situation financière de départ égale, celle qui garde ses enfants à domicile dispose d'un revenu supérieur. La déduction accordée à la première permet de rétablir l'égalité.

Il ne faut pas chercher une dimension sociale dans l'initiative de l'UDC. Sa visée est clairement idéologique.

Au Parlement, les députés de la droite conservatrice ont refusé la déduction pour frais de garde. Seuls les parents qui assurent eux-mêmes la garde *«assument toutes leurs responsabilités à l'égard de leur progéniture»*¹⁰. Et Ueli Maurer¹¹ n'hésite pas à puiser sa démonstration dans le monde animal pour justifier la place de la femme au foyer. Pour l'UDC¹², la crèche constitue une *«mise sous tutelle des parents»* et

une *«étatisation des familles avec enfants»*. Sa revendication en faveur la famille traditionnelle ne s'explique que par son échec préalable à empêcher la déductibilité des frais de garde.

Son souci de prétendue égalité de traitement n'est qu'un pis-aller. Car pour l'UDC, la procréation est affaire privée; elle relève de la responsabilité personnelle. Dans le droit fil de ce postulat, ce parti s'est opposé avec constance à toutes les mesures en faveur de la famille: de l'assurance maternité au programme d'impulsion pour les crèches, de la journée scolaire continue aux allocations familiales, d'une politique sociale du logement à l'aménagement des horaires de travail.